Appel à Projets Général 2022

Il s’agit d’un appel à projet générique (dit appel à projets blanc), il complète les autres appels 2022 de la FIRAH qui eux sont thématiques.

Cette année, l’appel à projets général 2022 met en avant les sujets prioritaires suivants :

* **Représentation des personnes handicapées et exercice de la citoyenneté**.
* **Quelles articulations entre milieu spécialisé et milieu ordinaire ?**
* **L’accès aux activités physiques et sportives des personnes handicapées.**

Toutefois, veuillez noter que cet appel à projets étant un appel à projets blanc, ces 3 sujets ne sont pas obligatoires et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

**Sommaire du document**

[1- Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap 2](#_Toc91240979)

[2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets 3](#_Toc91240980)

[3 - Les spécificités de l’Appel à Projets Général 2022 7](#_Toc91240981)

[4 – Informations complémentaires 9](#_Toc91240982)

[A. Couverture géographique de l’appel a projets 9](#_Toc91240983)

[B. Limites de l’appel à projets 10](#_Toc91240984)

[C. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée 10](#_Toc91240985)

[D. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection 10](#_Toc91240986)

[E. Précisions complémentaires 10](#_Toc91240987)

# 1- Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les **personnes handicapées[[1]](#footnote-2) et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

****De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international. | **Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…  Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html) |

# 2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche, devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[2]](#footnote-3) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[3]](#footnote-4)

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[4]](#footnote-5) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-6).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[6]](#footnote-7) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[7]](#footnote-8) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

# 3 - Les spécificités de l’Appel à Projets Général 2022

La FIRAH souhaite pour l’Appel à Projets Général 2022 mettre en avant les 3 sujets prioritaires ci-dessous qui sont présentés sans ordre de priorité.

Toutefois, veuillez noter que cet appel à projets étant un appel à projets blanc, ces 3 sujets prioritaires ne sont pas obligatoires et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

De plus, les propositions ci-dessous ont été rédigées pour préciser les 3 sujets sans toutefois être exhaustives. Les candidats peuvent aussi déposer des projets concernant ces 3 sujets hors de ces propositions.

**REPRESENTATION DES PERSONNES HANDICAPEES ET EXERCICE DE LA CITOYENNETE :**

**Les recherches attendues pourraient apporter des connaissances sur les domaines suivants :**

* La participation des personnes handicapées à la vie publique et politique via leurs organisations représentatives dans les instances et commissions locales, départementales, régionales, nationales et internationale. (Porte-parolat) ;
* Les rôles et places des personnes handicapées dans les organisations et dispositifs prenant des positions publiques et politiques dans le champ du handicap (associations représentatives, familles, professionnels, organisations prestataires, auto-représentants, commissions…) ;
* Les mesures mises en œuvre pour l’exercice du droit de vote et d’éligibilité : information et formation des personnes handicapées à la vie politique et électorale, l’accessibilité des lieux de vote et des programmes et campagnes électorales, etc. ;
* La participation des personnes handicapées au sein des organisations gestionnaires d’établissements et de services. Leurs positions et rôles au sein de leur gouvernance, leur dirigeance, dans les conseils de la vie sociale (CVS), etc. ;
* L’organisation et le soutien apporté, dans les services de tutelle et de curatelle, de ceux qui sont amenés à décider pour autrui et satisfaire leur liberté de choix.

**QUELLES ARTICULATIONS ENTRE MILIEU SPECIALISE ET MILIEU ORDINAIRE ?**

**Les recherches attendues pourraient apporter des connaissances sur les domaines suivants :**

* Les articulations, complémentarités, synergies, antagonismes, cloisonnements, passerelles, transitions (avec le droit au retour) entre dispositifs spécialisés (établissements et services spécifiques aux personnes handicapées) et dispositifs ordinaires ;
* Les expériences innovantes visant à une transformation inclusive associant les compétences des secteurs spécialisés et ordinaires ;
* Les modes d’accompagnement et outils pour favoriser la demande des personnes handicapées et de leurs familles et répondre à leur attente et à leur droit à l’autodétermination (libre choix de vie : du lieu de vie, de la participation sociale et du parcours de vie).

Les projets de recherche pourront ici s’intéresser à définir les éléments facilitateurs en identifiant des solutions transversales pouvant s’adapter à l’ensemble des domaines : l’éducation, l’emploi, le logement, les transports, la culture… D’autres pourront choisir d’investir un domaine particulier.

**L’ACCES AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES PERSONNES HANDICAPEES ?**

Les recherches attendues pourraient apporter des connaissances pour développer le sport pour tous en portant une attention particulière aux publics les plus éloignés de la pratique sportive et des activités physiques (handicap psychique, polyhandicap, etc.) sur les sujets suivants :

• Faciliter l’accès à ces activités en proposant des dispositions :

* réglementaires (en modifiant un ou plusieurs aspects des règles sportives dédiées à la pratique) ;
* pédagogiques (en explorant de nouvelles façons d’enseigner, d’appréhender la pratique—communication adaptée, types d’exercices et d’efforts) ;
* matérielles (par l’utilisation d’un matériel adapté) ;
* et humaines, via la participation d’une tierce personne.

• Analyser les avantages/inconvénients des différents types de dispositifs spécifiques (sport adapté et handisport) et inclusifs (structures sportives ordinaires), leur concurrence ou leur complémentarité.

• Etudier les conséquences sur la vie sociale des personnes des différents types de pratiques (loisir et compétition) :

* au plan organique (les effets à long terme sur l’organisme des activités physiques et sportives spécifiques aux personnes handicapées) ;
* au plan psychologique (qualité de vie, estime de soi…) ;
* et au plan social (agrandir son réseau de connaissances…).

• Améliorer la qualité et la sécurité des aides techniques utilisées pour les activités sportives et physiques (à adapter ou à créer).

• Développer des contenus de formations pour les professionnels et bénévoles :

* du sport et des activités physiques du milieu ordinaire ;
* de l’action médico-sociale.

• Analyser l’impact des pratiques sportives et physiques des personnes handicapées sur les représentations du handicap.

# 4 – Informations complémentaires

## Couverture géographique de l’appel a projets

Le porteur de projet principal peut être issus de tous les pays du monde.

Pour les projets ayant un porteur de projet non français, un partenariat avec a minima une organisation française doit être mis en place, de nature à développer des collaborations internationales. Ce sera suivant les cas : une équipe de recherche ou un organisme travaillant dans le domaine du handicap.

Cette organisation française sera impliquée dans le comité de pilotage. Elle devra garantir qu’une partie des terrains de recherche soit en France pour permettre une meilleure prise en compte des réalités et du contexte français dans le travail de recherche.

Enfin, elle s’assurera que les livrables finaux les plus importants incluant l’ensemble des supports d’application et une synthèse du rapport final de recherche soient en langue française pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d’acteurs francophones.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

## Limites de l’appel à projets

La Fondation soutient des projets provenant du monde entier. Ses actions et ses financements sont toutefois centrés sur des projets de recherche appliquée sur le handicap et elle ne finance pas :

La mise en œuvre de l’action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, la FIRAH pourra financer la partie recherche d’une recherche-action ;

* La création ou le fonctionnement d’établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
* L’aide directe à une personne handicapée particulière ;
* Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences).

## Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Les projets de recherche pourront être financés par la FIRAH pour un maximum de 70 000€ pour l’ensemble du projet d’une période maximale de 3 ans.

Enfin, les porteurs de projets ayant été financés lors d’un appel à projets général de la FIRAH passés seront à nouveau éligibles uniquement si le projet de recherche précédent est finalisé et que l’ensemble des payements ont été réalisés.

## Dates concernant l’ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l’appel à projets : 6 janvier 2022.

Clôture de la réception des lettres d’intention : 21 mars 2022 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d’intention présélectionnées aux porteurs de projets : 1 juillet 2022.

Clôture de la réception des dossiers complets : 26 septembre 2022 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 19 décembre 2022.

## Précisions complémentaires

La lettre d’intention et le dossier complet seront réalisés avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org/)) dans l’onglet Appel à Projets.

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d’un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d’application[[8]](#footnote-9) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets, nous vous invitons à consulter la page des lauréats des appels à projets <https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html>

Enfin, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire <https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html> des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d’information dans l’élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils <https://www.firah.org/fr/outils.html>

1. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-2)
2. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-3)
3. Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

   <https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-4)
4. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-5)
5. Retrouver une information pour valoriser la recherche

   <https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-6)
6. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html> [↑](#footnote-ref-7)
7. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html> [↑](#footnote-ref-9)